

110.01

REÇU LE

21 OCT 2014

RÉP.....



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 18 - séance du 30 octobre 2014 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2014
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. **Préavis municipal no 06/2014** : Arrêté d'imposition 2015
7. **Préavis municipal no 07/2014** : Budget 2015
8. Rapports de la commission des finances
9. Votations des préavis no 06/2014 et 07/2014
10. Informations sur les travaux de la grande salle
11. Propositions individuelles
12. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et spécialement au nouveau Municipal, M. Bernard Favre. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Aeschbach Fritz, Beerens Yves, Freiermuth Daniel, Glauser Michel, Gonzalez Guillaume, Gulizia Rosina, Mermoud Paul et Romanens Anne-Marie se sont excusés. Madame Joseph Véronique est absente. Membres présents : 26.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté unanimement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2014

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 23 juin 2014 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Le Président fait part à l'assemblée des points suivants :

- Le 28 septembre écoulé le bureau a œuvré lors des votations fédérales
- Le 29 septembre 2014 le Président a procédé à l'assermentation de M. Bernard Favre, Municipal
- Le 3 novembre prochain le Président se rendra en séance de Municipalité afin de préparer l'ordre du jour du Conseil communal du 10 décembre
- Le Président a reçu des copies de nombreux courriers adressés par M. Philippe Cachin à la Municipalité et informe les conseillers que ce citoyen sollicite régulièrement l'Exécutif sur les mêmes sujets et pas toujours en termes courtois. Le Président relève le mérite de la Municipalité de répondre à chaque fois à ces courriers.

Le Président passe la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic :

- Remercie le Président de faire acte des échanges de courriers avec M. Philippe Cachin qui dénonce systématiquement la gestion de nos forêts notamment. Selon le garde forestier tout est mené correctement !
- Remercie M. Bernard Favre de s'être porté candidat à la Municipalité. Il le félicite et se réjouit de cette collaboration.

Mme Annie Marguerat :

- Centre de tri : selon les statistiques DESA sur les déchets récoltés à la déchèterie, il a été collecté 161 kg par habitant en 6 mois.

M. Bernard Favre :

- Notre nouveau Municipal d'Eclagnens se présente en quelques mots.

M. Pascal Jaermann :

- Appartements d'Eclagnens : les travaux ont commencé en septembre et seront normalement terminés à fin janvier – ils devraient pouvoir être loués dès le mois de mars 2015. Une petite cuisine a été installée dans la salle communale au rez pour remplacer celle du local loué.

Les communications n'amenant pas de commentaire particulier, le Président propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour :

6. Préavis municipal no 06/2014 : Arrêté d'imposition 2015

et

7. Préavis municipal no 07/2014 : Budget 2015

Chaque conseiller a reçu les préavis municipaux ainsi que le rapport de la Municipalité concernant le budget 2015.

A l'instar des années précédentes, certaines dépenses ne sont pas compressibles et chargent notre budget. La Municipalité souhaiterait revenir à un taux plus attractif, mais afin de garantir une bonne gestion du patrimoine communal, ainsi que pour assumer les investissements dans les infrastructures qu'elle souhaite améliorer, elle propose de maintenir pour l'année 2015, le taux de l'exercice en cours, soit 77% du taux cantonal.

La récapitulation du budget de fonctionnement pour l'année 2015 présente un total des charges de Fr. 4'225'101.00 et un total des produits de Fr. 4'225'400.00, laissant par conséquent apparaître un excédent de produits de Fr. 299.00. Le rapport de la Municipalité concernant ce budget apporte les commentaires détaillés, relatifs à chaque dicastère.

Monsieur le Syndic, ministre des finances, prend la parole. Pour examiner le taux d'imposition il a fallu se replonger dans les chiffres du budget et c'est la raison pour laquelle, cette année, les deux préavis sont proposés simultanément aux conseillers. Il précise que Mme May-Rose Recouso, Boursière, est à disposition pour toute question éventuelle.

Le Président propose de passer le rapport de la Municipalité en revue, page après page, et invite les conseillers qui le souhaitent à poser leur(s) question(s).

Quelques demandes sont formulées, notamment sur le coût moyen par élève qui était précédemment indiqué par nombre d'élèves et qui est maintenant calculé par nombre d'habitants. Se pose alors la question des résidents de l'EMS qui comptent dans le calcul, augmentant ainsi la charge pour une commune de la taille de la nôtre. M. le Syndic relève qu'un agrandissement de l'EMS est prévu, ce qui augmenterait encore le nombre de nos habitants ! Si l'on veut étudier cet agrandissement, il est bien clair qu'il faudra régler ce problème. Pour cela, M. le Syndic, Député, va déposer un postulat prochainement au Grand Conseil.

M. Turin demande la parole au nom de l'AIAE : le prix de vente de l'eau va certainement baisser de Fr. 1.10 à Fr. 0.95 le m³, ce qui est une bonne nouvelle.

M. le Président passe ensuite la parole à la commission des finances pour la lecture des rapports.

8. Rapports de la commission des finances

M. Alexandre Vincent lit le rapport concernant l'arrêté d'imposition. La commission des finances composée de MM. Giuseppe Cusanelli, Jean-Daniel Moix et Alexandre Vincent s'est réunie afin d'étudier le préavis municipal.

La commission rejoint l'avis de la Municipalité concernant le maintien du taux d'imposition pour l'année 2015. Il est en effet peu opportun de l'adapter à la baisse aussi rapidement n'ayant pas de recul suffisant quant aux effets du nouveau taux augmenté de 6 points il y a une année. De plus, l'amortissement et les intérêts de la grande salle sont de l'ordre de 3 à 4 points et ne figurent pas dans le budget 2015 (un point d'impôt = Fr. 32'000.00).

Compte tenu des éléments en sa possession, la commission des finances propose au Conseil communal de soutenir le préavis de la Municipalité en fixant, pour l'année 2015, le taux d'imposition communal à 77% en ce qui concerne :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers.
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales.
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Suit la lecture du rapport de la commission des finances concernant le budget 2015, faite par M. Giuseppe Cusanelli. M. Guillaume Gonzalez a également participé aux séances de dite commission pour ce préavis.

La commission des finances remercie la Municipalité d'avoir pris en considération leur remarque soit de présenter simultanément au Conseil l'arrêté d'imposition et le budget. Elle estime que les montants

attribués aux différents dicastères, sachant qu'un peu plus de 40% ne sont pas du ressort direct de nos autorités communales, semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget. Les divers amortissements qui s'élèvent à Fr. 264'201.00, représentent la somme des montants répartis entre les différents dicastères. Par rapport aux augmentations non maitrisables, notons :

- La réforme policière : + 19,4%
- L'ASIRE : + 22,4 %
- La facture sociale : + 12,4 %.

En ce qui concerne l'ASIRE, la charge communale augmentera d'année en année vu les investissements à venir par cette nouvelle association scolaire. Il s'agira d'en tenir compte pour les budgets futurs.

En conclusion, la commission des finances propose au Conseil communal d'accepter le budget 2015 tel que proposé.

Le Président constate que les conclusions de la commission des finances vont dans le même sens que les préavis municipaux. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au point 9) de l'ordre du jour :

9. Votations des préavis no 06/2014 et 07/2014

Les préavis sont mis au vote l'un après l'autre et sont acceptés à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité pour la qualité de la présentation des préavis, du rapport et des comptes.

10. Informations sur les travaux de la grande salle

M. le Syndic donne quelques informations au sujet des travaux en cours : les échafaudages ont été retirés. Nous pouvons d'ores et déjà agender la date de l'inauguration, soit le samedi 7 mars 2015, avec la participation du kiosque à musiques.

Le Président passe ensuite la parole à M. Jean-Daniel Moix pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc. Lors de toutes les séances de chantier, le programme détaillé des travaux ainsi que l'analyse des coûts ont été réclamés. Selon l'architecte, la réponse récurrente était que la notice 17 était respectée.

Finalement le programme détaillé des travaux a été obtenu le 8 octobre. La commission constate qu'avec un suivi un peu plus serré les travaux auraient été achevés pour la fin de l'année 2014. Quant aux coûts, les différents chiffres obtenus au fil des semaines laissent apparaître des fluctuations et des différences qui laissent songeuse la commission ad'hoc. Cette dernière ne dispose d'aucun moyen de contrôle pour se prononcer sur le respect du coût final des travaux tels qu'ils ont été définis dans la notice 17. Le laxisme de la conduite du chantier et le non respect du programme sont relevés et ont été mis en évidence. Quant à la sécurité, elle n'a jamais eu une priorité reconnue par le mandataire.

Malgré ces points lacunaires, la commission est convaincue que nous allons bientôt inaugurer une grande salle moderne et adaptée aux besoins des utilisateurs.

La commission relève que lors de réalisations futures il serait bon de :

- Mettre les mandataires au concours
- Attribuer les mandats jusqu'au permis de construire
- Attribuer la direction opérationnelle à un professionnel de la conduite de chantier.

Le Président remercie la commission et passe la parole au Syndic qui fait de même, pour la présentation du rapport et l'analyse des chiffres. Il relève que souvent lors des séances de chantier il a fallu demander des précisions. Tous les maîtres d'état ont fait du bon travail, à l'exception d'une entreprise. Financièrement, la Municipalité attend les décomptes finaux avec impatience.

M. Pierre Turin demande ce que vont devenir les fenêtres du local du feu et de la voirie ? le Syndic répond qu'elles seront conservées et repeintes.

Le Syndic propose ensuite de montrer quelques photos sur l'avancement des travaux de la grande salle au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il donne quelques explications y relatives et les conseillers peuvent ainsi se faire une idée sur ce qui a été entrepris derrière les murs et les échafaudages.

Le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

11. Propositions individuelles

Aucun courrier n'est parvenu au Bureau du Conseil. Ce point tombe faute de matière.

12. Divers

M. Philippe Duperrex demande à quoi en sont les travaux d'équipements « Sur Fontaine » ? M. Philippe Jamain répond que le recours étant pendant, l'effet suspensif n'a pas encore été levé. Nous attendons la décision du Tribunal. Le constructeur a été averti et est conscient de la situation. Une canalisation a été installée en bordure de route le temps des travaux.

M. Bernard Bezençon demande si un appel d'offres a été fait pour la gestion de la déchèterie comme discuté dans un précédent conseil ? M. Philippe Jamain rétorque que la question se posera lorsque le contrat avec la société DESA arrivera à échéance, ce qui n'est pas encore le cas. La gestion des déchets est complexe (réseaux pour le recyclage). Le Syndic renchérit en disant que la Municipalité n'a jamais reçu d'autres offres et que la situation actuelle fonctionne à leur satisfaction.

M. Rémy Bolomey demande si par rapport aux nombreux courriers envoyés par M. Cachin et auxquels la Municipalité donne réponse, il n'y a pas moyen de prendre des mesures ? Le Président répond qu'en essayant de tenter quelque chose, nous donnerions trop d'importance à cette situation.

Mme Françoise Bolomey prend la parole et adresse ses remerciements à la Municipalité pour les belles fleurs qui ornent le village, notamment sur les fontaines.

Mettant un terme au chapitre des divers, le Syndic adresse ses remerciements au nom de la Municipalité à ses ex-collègues : Madame Claudia Jaquier et Monsieur Nicolas Dutruy qui nous ont rejoints dans l'intervalle. Il retrace succinctement le parcours des deux démissionnaires et leur remet un cadeau en signe de reconnaissance.

Quelques photos de cigognes en visite dans notre village ainsi qu'un film sur notre canton viennent clôturer la séance avec les remerciements du Président, qui met un terme aux débats à 22h25.

Le Président:

La Secrétaire: